

# Le mouvement démocratique de 1986 et l'entrepreneuriat politique en Haïti

François Facchini et Bénédicte Paul

**Résumé :** Cet article explique par la théorie de l'entrepreneur politique pourquoi l'avènement de la démocratie en Haïti en 1986 n'a pas réussi à améliorer la qualité de la gouvernance de ce pays et les conditions de vie de la population. C'est parce que la principale motivation des élus d'Haïti n'est pas la mise en œuvre de réformes institutionnelles capables de créer les conditions de la prospérité, mais la captation d'une rente politique, que l'avènement de la démocratie n'a pas eu les effets bénéfiques qu'elle a pu avoir dans d'autres pays. La démocratie en Haïti a créé une vaste classe politique sans faire émerger une classe de politiciens réformateurs porteurs d'une vision de l'intérêt général et des changements institutionnels nécessaires au pays. Elle n'a donc pas accouché d'entrepreneurs politiques dans le sens de l'entrepreneuriat productif pour la collectivité.



**Rezime :** Nan atik sa a, otè a esplik, apati teyori antreprenè politik, rezon ki fè rantrè demokrasi a an Ayiti, nan ane 1986 la, pa rive amilyore kalite gouvènans lan nan peyi a ansanm ak kondisyon lavi popilasyon an. Rezon, ki fè rantrè demokrasi a an Ayiti pa rive genyen menm efè pozitif li abitye genyen nan lòt peyi yo, se paske prensipal motivasyon moun ki sou pouvwa yo an Ayiti, se pa aplikasyon refòm enstitisyonèl yo pou yo pote byennèt moun, men se pito pou yo jwenn avantaj politik. Prezans demokrasi a, an Ayiti, rive kreye yon ekip moun ki ap fè politik, san li pa kreye yon ekip politisyen ki ap fè refòm avèk yon vizyon nan enterè jeneral tout moun epi pou pote chanjman enstitisyonèl ki esansyèl pou peyi a. Rantrè demokrasi a sou tè Ayiti pa rive kreye antreprenè politik nan sans yon antreprenarya pwodiktif pou kolektivite a.

## 1. INTRODUCTION

L'année 1986 représente une date charnière dans l'histoire politico-économique d'Haïti. C'est à cette date que la dictature s'est effondrée [1] et que s'est mis en place le processus démocratique. La nouvelle Constitution du 29 mars 1987 (amendée le 9 mai 2011) et les autres textes de loi qui lui ont succédé ont permis de poser les bases d'une réforme institutionnelle profonde. Malgré cette importante transformation du régime politique, ni la structure des droits de propriété ni la qualité de la gouvernance ne se sont améliorées. Cet article se propose d'expliquer pourquoi à partir des figures de l'entrepreneur politique. Une première section rappelle les grandes figures de l'entrepreneur politique : le réformateur, le prédateur et le professionnel. Seule une classe politique de réformateurs ayant de fortes compétences politiques et une vision claire de ce qu'ils souhaitent faire pour améliorer les conditions institutionnelles de la production aurait permis d'améliorer le contrôle des décisions des gouvernements et les conditions de vie des citoyens. Une seconde section rappelle quelques faits historiques qui montrent l'absence d'amélioration de la gouvernance en Haïti et les raisons de la formation d'une classe politique professionnelle qui n'a pas l'image de prédateur des anciens hommes de la dictature, mais qui s'enrichit par la politique.

## 2. LES TROIS FIGURES DE L'ENTREPRENEUR POLITIQUE

La théorie de l'entrepreneur se développe principalement en sciences économiques et en sciences de la gestion. Elle trouve

ses bases dans les travaux de Jean-Baptiste Say puis de Joseph Alois Schumpeter. L'entrepreneur est l'agent du changement. Alors que l'entrepreneur sur les marchés est l'agent du changement économique, l'entrepreneur politique est l'agent du changement institutionnel. Il est celui qui change les règles du jeu : le droit. Il a par conséquent un rôle extrêmement important sur la trajectoire économique de long terme d'un pays parce qu'il est celui qui met en place les institutions qui seront à l'origine ou non de l'activité productive des entrepreneurs. Cet article ne sous-estime pas les débats entre ceux qui, comme Garraud [2], Maurizio [3], Huron [4] et [5] ou Attarça et Lassalle-de Salins [6], utilisent et élaborent une théorie de l'entrepreneur politique et un auteur comme Pighetti [7], lequel, au contraire, soutient que les notions d'entrepreneur et de politique sont incompatibles, contradictoires, mais pense que pour comprendre la dynamique institutionnelle il faut se pencher sur la qualité de l'entrepreneuriat politique.

La théorie économique a en effet dessiné trois figures de l'entrepreneur politique : la figure du réformateur, celle du prédateur et enfin celle de coordinateur [8]. Le réformateur est l'entrepreneur qui perçoit un gain privé dans un changement de la structure des droits de propriété qui sera bénéfique pour le plus grand nombre. Il peut se tromper, mais son but n'est pas seulement de vivre de la politique ou de spolier les producteurs. Il a une vision de l'intérêt général et une représentation claire de ce qu'il veut faire. Il est l'acteur qui, par son action, va résoudre le paradoxe de l'action collective [9] et engager un pays sur la voie des réformes. Il est celui qui « reconnaît qu'un groupe d'individus partage une même demande pour un bien collectif ou

un but commun et qui croit qu'il peut en tirer un profit pour lui-même en supportant les coûts de la mise en place de l'organisation qui atteindra un tel but ou fournira un tel bien<sup>1</sup> ». Il perçoit à la fois une opportunité de gains privés et les bénéfices collectifs de la réforme. Il a en ce sens une compétence, une expertise que le prédateur ou le coordinateur, les deux autres figures de l'entrepreneur politique, n'a pas.

Le prédateur est, en effet, l'entrepreneur qui utilise le pouvoir de la violence légitime de l'État pour spolier les producteurs. Il est uniquement motivé par son enrichissement personnel. Il perçoit dans l'activité politique une simple opportunité de gains. Contrôler le gouvernement n'est qu'un moyen de s'approprier les richesses d'autrui, de mettre en place un système de spoliation. Il est l'agent d'un changement de la structure des droits qui n'a aucune dimension collective. Il s'agit juste de prendre le maximum de richesse aux producteurs nationaux.

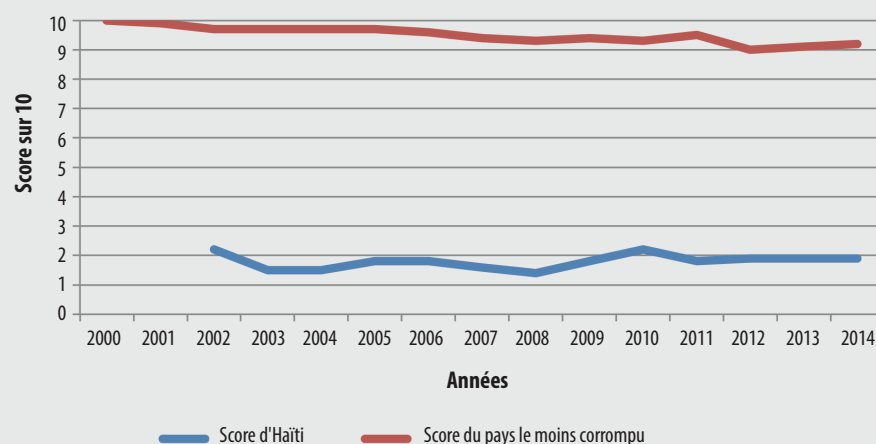
La troisième figure de l'entrepreneur est celle du coordinateur. Il ne cherche pas à spolier les prédateurs, mais uniquement à vivre de son activité politique. Son activité politique ne suppose aucune vision de l'intérêt général. Il n'est que le réceptacle des demandes des citoyens et des contradictions de la société. Il n'a qu'une compétence, celle de la négociation. Il cherche le compromis entre les demandes émanant du corps électoral des différentes régions qui constituent un pays. Il peut alors utiliser sa position dans la formation de l'échange politique pour augmenter son salaire politique, c'est-à-dire le taux de rémunération de son activité de coordination.

Le passage de la dictature à la démocratie issu du mouvement politique de 1986 limite l'activité des prédateurs, mais ne garantit pas l'émergence d'entrepreneurs politiques réformateurs, c'est-à-dire d'hommes ayant une vision claire de la structure des droits de propriété dont le pays a besoin pour être mieux gouverné et pour se placer sur sa plus haute frontière des possibilités de production. Cela signifie qu'en Haïti la démocratie n'a pas eu les effets bénéfiques qu'elle a eus dans d'autres pays parce qu'elle n'a pas été animée par une classe politique de réformateurs.

### 3. LA COMPOSITION DE LA CLASSE POLITIQUE EN HAÏTI

Un premier indice de cet échec de la démocratie est donné par l'indice de perception de la corruption publié régulièrement

Figure 1 Évolution de l'indice de perception de la corruption en Haïti.



Source : Transparency International ([www.transparency.org](http://www.transparency.org)), données compilées par les auteurs.

par l'organisation Transparency International (Figure 1). Selon cet indice (disponible pour Haïti à partir de l'année 2002 seulement), Haïti reste un des pays les plus corrompus du monde. Cela signifie que la classe politique n'a pas réussi à assainir les relations d'affaires et ne l'a sans doute pas voulu. La démocratie et son système d'indépendance de la justice n'ont pas permis de limiter la corruption.

L'autre indice d'échec de la démocratie est sans doute le rôle prépondérant que jouent les organisations internationales dans la définition de l'intérêt général, c'est-à-dire de ce qui est bon pour la population et de ce qu'il faut faire. Toutes les grandes politiques publiques sont pensées hors de l'intelligentsia politique et économique du pays. Celles-ci réduisent la taille de la fonction publique, par exemple, mais sans s'interroger précisément sur ce qu'est une bonne administration (dépense productive) et une mauvaise administration (dépense improductive). Réduire l'insécurité et payer plus de policiers pour garantir les droits des pauvres sur leur personne et les fruits de leur travail est une condition de l'échange. Ces politiques ne touchent par ailleurs jamais à la fonction politique, car ce sont les politiques haïtiens qui les acceptent ou non. Ils ne sont que la courroie des organisations internationales. Ils coordonnent ainsi la demande d'ajustement structurel des organisations internationales et leurs propres attentes. Ils ne spolient pas leur pays à proprement parler, mais détournent à leur avantage l'aide des organisations internationales. Cette aide paie la classe politique et une partie de la haute fonction publique qui acceptent de réduire le nombre des emplois publics de la basse fonction publique, mais qui maintiennent les effectifs de la haute fonction publique. Elle modifie alors profondément la hiérarchie des salaires dans la fonction publique, dans le privé et chez les politiques. La politique devient un métier qui n'exige aucune vision puisqu'elle est définie par les organisations internationales. Il suffit de coordonner sur le terrain les injonctions des organisations

1. Jones, Philip (1978). « The Appeal of the Political Entrepreneur », *British Journal of Political Science*, vol. 8, n° 4, p. 498-504. Notre traduction.

internationales, les attentes des citoyens et de leurs groupes et l'équilibre des intérêts pour chaque territoire composant le pays. Le droit haïtien a d'ailleurs très peu évolué depuis 1986 et la principale caractéristique du législateur haïtien est la paresse institutionnelle. Ce dernier soumet très peu de lois au vote et en vote aussi très peu, si bien que le pays soupire encore après un vrai changement institutionnel [10] et continue d'être caractérisé par la faiblesse institutionnelle [11].

Cette évolution de la hiérarchie relative des salaires en faveur des politiciens incite les individus les plus éduqués à investir leur capital humain dans la politique au lieu de l'investir dans la production, l'innovation, etc. ; en d'autres termes, dans l'entrepreneuriat productif. Cela signifie que la démocratie, n'ayant pas fait émerger une classe d'entrepreneurs politiques réformateurs, a favorisé une massification de la classe politique. Pour spolier les richesses du pays, il faut comme toujours contrôler l'État ; mais pour vivre avec un bon salaire, il faut aussi avoir un mandat (cas des parlementaires, par exemple).

Plus que la défense d'une idéologie politique (les courants des idéologies politiques ne sont pas nombreux dans le monde), les institutions démocratiques mises en place au lendemain de 1986 ont multiplié les postes électifs et nominatifs au sein de l'administration publique. Si bien qu'actuellement, en plus du personnel administratif, les politiciens haïtiens parlent de « personnel politique ». Derrière cette expression, il est possible de noter un attachement aux postes politiques alors que ces derniers sont censés être de court terme. Derrière chaque homme politique il y a alors un entrepreneur politique, un coordinateur, c'est-à-dire un homme qui perçoit dans l'action politique l'opportunité d'avoir un salaire stable et élevé relativement aux salaires distribués dans les autres secteurs de l'économie.

On peut ainsi dire que la fin de la dictature a massifié les avantages que s'octroyait le dictateur. Avant 1986, l'élite économique était extrêmement réduite, essentiellement à la bourgeoisie « pétionvilloise ». Après 1986 s'est progressivement mise en place une nouvelle classe politique qui, sans avoir à produire ni à élaborer une vision de l'intérêt général, peut avoir un niveau de vie supérieur à celui de la population, ce qui crée un sentiment d'injustice et un rejet de la démocratie. Le Tableau 1 présente une comparaison des salaires moyens des hommes politiques au revenu moyen en Haïti. Il montre un écart très favorable entre les deux catégories d'hommes politiques que représentent les députés et les sénateurs. Il confirme l'idée que la démocratie haïtienne a fait émerger des professionnels de la politique, mais pas des réformateurs au service du développement de la société. D'ailleurs, avant 1986, le Parlement était monocaméral ; après, il est devenu bicaméral avec des salaires élevés auxquels il faut ajouter environ un tiers du salaire en indemnités (de résidence sur une base annuelle, pour les fêtes patronales sur une base mensuelle et un budget pour leurs consultants).

La réussite sociale en Haïti passe alors par l'activité politique. C'est probablement pour cette raison que beaucoup de citoyens

haïtiens veulent devenir politiciens. En témoigne le nombre de partis politiques (188) inscrits (dont 166 autorisés) aux élections de l'année 2015 et la pléthore de candidats (précisément 2 039) aux moins de 200 sièges du Parlement. La politique détourne ainsi les talents entrepreneuriaux de la production pour les conduire à s'engager dans des activités improductives, leurs activités étant sans conséquence sur l'arrangement institutionnel et les conditions de la production. La massification de la classe politique crée à la fois des emplois improductifs et de nouvelles sources d'inégalités.

**Tableau 1** Évolution des revenus des politiciens haïtiens après la révolution post-1986

CATÉGORIES POLITIQUES	REVENUS MENSUELS MOYENS AVANT 1986	REVENUS MENSUELS MOYENS APRÈS 1986
	(données pour année fiscale 1975-1976)	(données pour septembre 2014)
Députés	24 000 HTG*	97 200 HTG
Sénateurs	Pas de sénat	117 454 HTG
Revenu moyen en Haïti (PIB/habitant, méthode Atlas)	650 HTG	2 720 HTG

\* Gourdes haïtiennes.

Source : Les auteurs à partir des données de différentes sources officielles.

Cette évolution s'explique en grande partie par l'intérêt qu'y trouvent les organisations internationales et leurs cadres qui, eux aussi, ont besoin de relais politiques pour justifier leurs activités auprès de leurs bailleurs. L'aide internationale qui finance en grande partie l'émergence de cette nouvelle classe politique a alors trois effets :

1. elle empêche l'émergence d'une réelle vision de l'intérêt général puisque les entrepreneurs politiques peuvent saisir un revenu sans élaborer un tel projet ;
2. elle renforce les inégalités de revenu déjà existantes, les hommes politiques ayant d'autant plus de facilité à faire carrière dans le politique qu'ils possèdent un important capital social ;
3. elle annihile toute possibilité d'alternatives politiques en finançant l'activité d'hommes politiques qui formellement représentent les intérêts de la population, notamment des producteurs les plus pauvres.

#### 4. CONCLUSION

Cet article n'avait évidemment pas l'ambition de tout dire sur les raisons de l'échec de la démocratie en matière de développement

économique et de réforme institutionnelle. Il a cependant permis de montrer la pertinence des catégories de la théorie économique de l'entrepreneur politique et de développer une théorie originale de cet échec de la démocratie en Haïti. Il prolonge en partie les travaux de Philippe Garaud [2], de David Huron [4, 5] et de Bénédicte Paul [12] sur l'entrepreneuriat politique à l'échelle des municipalités et ouvre de nouvelles perspectives de recherche.

Le changement politique post-1986 a donc accouché d'une classe particulière d'entrepreneurs politiques. Il s'agit en réalité de professionnels de la politique qui vivent de la politique mais n'ont pas pour objectif de mettre en œuvre un idéal institutionnel capable d'améliorer la gouvernance du pays et sa prospérité. Cette nouvelle classe de professionnels de la politique est principalement rémunérée par les aides internationales et pour le rôle qu'elle joue dans la transmission des plans structurels. Elle a ainsi détourné une large partie des agents les plus dotés en capital humain vers des activités improductives et réduit la confiance de la grande majorité des citoyens dans la classe politique haïtienne [13]. Elle a alors logiquement favorisé le goût pour l'indépendance et le désir d'être son propre représentant. La démocratie a ainsi créé une classe politique dont le mode de financement crée les conditions de l'inefficacité de la démocratie et de son rejet par une partie de la population qui ne peut voir que l'inutilité de l'action politique et ressentir un sentiment d'envie ou d'injustice (ce qui est d'ailleurs source de violence) vis-à-vis du niveau de vie de cette nouvelle classe. Lorsque la dictature était au pouvoir, on pouvait l'accuser d'être discrétionnaire et violente; aujourd'hui, le mal est plus insidieux, car la démocratie rend l'activité de cette nouvelle classe légitime. La démocratie en Haïti tend alors à bloquer les réformes plutôt qu'à les accélérer parce qu'elle rend toute contestation du régime illégitime [13], n'importe qui pouvant formellement renverser le régime par sa candidature et la constitution d'une majorité d'électeurs autour de son nom. ■

## REMERCIEMENTS

Les auteurs souhaitent remercier l'IRD/AIRD pour le soutien financier au projet de recherche «JEHAI – Entrepreneuriat innovant pour le développement en Haïti» dont est issu le présent article.

## BIBLIOGRAPHIE

- 1 PÉAN, Leslie J. R. (2007). *Haïti, économie politique de la corruption, Tome III: L'ensauvagement macoute et ses conséquences, 1957-2000*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- 2 GARRAUD, Philippe (1990). «Le maire urbain français: un entrepreneur politique», Document de Travail, n° 10, Institut d'études politiques de Bordeaux.
- 3 MAURIZIO, Lazzarato (1994). «Berlusconi: l'entrepreneur politique», *Futur Antérieur*, n° 3-4, p. 23-24.
- 4 HURON, David (1999). «Le maire entrepreneur politique: Analyse dans les communes françaises de plus de 20 000 habitants», Thèse de doctorat de sciences de gestion, Université de Nice Sophia Antipolis.
- 5 HURON, David (2001). «Une typologie de maires entrepreneurs politiques comme aide au conseil dans les mairies», *Politiques et management public*, vol. 19, n° 2, p. 63-81.
- 6 ATTARÇA, Mourad, et LASSALLE-DE SALINS, Maryvonne (2013). «Quand l'entrepreneur devient entrepreneur politique: Le cas du développement de la méthanisation agricole en France», *Revue française de gestion*, vol. 7, n° 206.
- 7 PIGHETTI, Olivia (2014). «Entrepreneur et politique: compatible?», *Dynamique entrepreneuriale*, <http://www.dynamique-mag.com/article/entrepreneur-politique-compatible.5435>, consulté le 20 février 2015.
- 8 FACCHINI, François (2006). «L'entrepreneur politique et son territoire», *Revue d'économie régionale et urbaine*, vol. 2, p. 263-280.
- 9 WAGNER, Richard E. (1966). «Pressure Groups and Political Entrepreneurs: A Review Article», *Public Choice*, vol. 1, p. 161-170.
- 10 PAUL, Bénédicte (2012). «Le changement institutionnel en Haïti, les véritables enjeux», *Recherche, études et développement*, vol. 5, n° 1, p. 27-33.
- 11 PNUD (2012). *La bonne gouvernance: un défi majeur pour le développement durable en Haïti. Rapport national sur le développement humain 2002*, Port-au-Prince, PNUD Haïti, 199 p.
- 12 PAUL, Bénédicte (2014). «Pouvoir public territorial et développement de l'entrepreneuriat: rôle central du volontarisme dans la démarche d'attractivité économique des territoires», Communication présentée au 51<sup>e</sup> Colloque international de l'Association de sciences régionales de langue française (AS-RDLF): «Métropolisation, cohérence et performances: Quels futurs pour nos territoires», Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Paris, du 7 au 9 juillet 2014.
- 13 MOBEKK, Eirin, et SPYROU, Spyros I. (2002). «Re-evaluating IMF involvement in low-income countries: the case of Haïti», *International Journal of Social Economics*, vol. 29, n° 7/8, p. 527-537.

**Bénédicte Paul** est enseignant-chercheur en économie et en gestion à l'Université Quisqueya (uniQ), et enseignant-chercheur associé au Laboratoire de sciences économiques et juridiques (LASEJ) de l'Université d'État d'Haïti (UEH) et membre associé à l'UMR ART-Dev (Montpellier, France). Ses recherches portent actuellement sur le changement institutionnel en Haïti, les comportements socioéconomiques, en particulier ceux d'entrepreneuriat et d'innovation. Il est membre du Centre de recherche en gestion et en économie du développement (CREGED) de l'Université Quisqueya, où il dirige l'équipe de recherche sur l'entrepreneuriat innovant pour le développement en Haïti. [benedicte.paul@uniq.edu.ht](mailto:benedicte.paul@uniq.edu.ht)

**François Facchini** est professeur agrégé des Facultés de droit et de sciences économiques à Paris 11. Il est membre du Laboratoire RITM et membre associé au Centre d'économie de la Sorbonne (Université de Paris 1). [francois.facchini@u-psud.fr](mailto:francois.facchini@u-psud.fr), <http://www.ritm.u-psud.fr/chercheurs/francois-facchini/>.